DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-086
ZA ACHERNAR à Ychoux - Reprise de la parcelle E 1368 auprès de la SCI SMOL

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-086-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Marie-Françoise NADAU

La parcelle E 1368 sise sur la ZAE ACHERNAR à Ychoux, d'une superficie de 8 000 m² a été vendue à un prix de 80 000 € TTC, le 27/06/2023, à la SCI SMOL, représentée par M. Olivier SENTERRE, pour le déplacement et l'agrandissement de son magasin de bricolage.

La SCI SMOL, ne parvenant pas à faire aboutir à son projet, elle a sollicité la Communauté de communes des Grands Lacs pour la reprise de la parcelle. Cette demande a été formalisée par écrit le 16 mai 2025.

L'acte notarié, signé chez Maître ELBEL AUZERO le 27/06/2023, stipulait la possibilité pour la Communauté de communes des Grands Lacs de reprendre le foncier dans le cas où la construction du bâtiment d'activités ne serait pas réalisée, et ce au prix de la vente initiale hors frais de notaire, soit 80 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la reprise de la parcelle E 1368 d'une superficie de 8 000 m² au sein de la ZA ACHERNAR auprès de la SCI SMOL, pour un prix de 80 000 € TTC.
- De régulariser cette reprise par la signature d'un acte authentique chez Maître ELBEL AUZERO à Pissos. Les frais de notaire seront intégralement à la charge de la SCI SMOL.
- D'inscrire la somme correspondante au budget concerné.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARENTIS-EN-BORN

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-086-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025